

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 3 Février à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME VERONIQUE MEISSE), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE)

Etait absent excusé : M. ROBERT LEON, M. NICOLAS TOMASI

M. GILBERT ANATOLE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/010

Objet : AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement) pour l'aménagement d'un parcours de santé

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs à l'opération prévue ci-dessous :

DEPENSES	MONTANTS CREDITS TTC			TOTAL AP/CP 2012/2014
NATURE DE L'OPERATION N° 23	2012	2013	2014	
Aménagement du parcours de santé		30 053,34 €	19 946,66 €	50 000,00 €
RECETTES				
FCTVA		4 652,86 €	3 088,14 €	7 741,00 €
SUBVENTIONS				
AUTOFINANCEMENT		25 400,48 €	16 858,52 €	42 259,00 €

Le montant total des travaux s'élève à 50 000,00 €. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins 3 abstentions (MME GARCIA, MME CONFORTIN, M.CASTERAN) et 4 votes contre (M.PERE, M.NAVARRO, MME BEC, M.VITRAC) d'adopter le réajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs à l'opération mentionnée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY

- Transmis le 1^{er} FEV. 2014
- Affiché le 1^{er} FEV. 2014

